

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SWISSE	Fr. 6 ⁰⁰	11 ⁰⁰	20 ⁰⁰
UNION POSTALE	10 ⁰⁰	19 ⁰⁰	36 ⁰⁰

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Bulletin politique

Le bruit court que le czar Alexandre III aurait l'intention de se faire couronner roi de Pologne, et que son voyage actuel n'aurait pas d'autre objet que de sonder les sentiments des populations polonaises.

L'empereur a dit, lors de son arrivée à Varsovie, à la députation de la ville qui lui a apporté le sel et le pain :

« Je vous prie de remercier la population de Varsovie ; je suis heureux d'être dans cette ville. »

De la gare Leurs Majestés se sont rendues à la cathédrale grecque, puis à l'église catholique de Saint-Alexandre. Elles sont descendues ensuite au palais Lazenki.

L'empereur et l'impératrice, après avoir passé les troupes en revue, sont revenus vers trois heures de l'après-midi au palais Lazenki.

Le soir, la ville était magnifiquement décorée et illuminée.

D'après une dépêche de Varsovie, aucun officier supérieur étranger n'a assisté à la revue des troupes passée par le czar à Makaloff, à l'exception toutefois du général de Werder qui se trouvait dans la suite de l'empereur. Les mouvements de la cavalerie étaient exécutés au son d'une trompette d'argent. En général, les dispositions étaient bien prises ; les lanciers de la garde et les hussards de Grodno, qui ont rivalisé de zèle, ont défilé devant l'empereur dans un ordre parfait.

Les chevaux étaient parfaitement pansés et bien dressés.

L'inspection des troupes a eu lieu sur trois colonnes ; la voiture de l'impératrice a constamment accompagné le czar, qui est resté à cheval pendant tout le temps de la revue, qui a duré cinq quarts d'heure.

Des lettres de Mozambique, en date du 30 juillet, donnent des détails sur le soulèvement des indigènes à Massingire, dans le Zambèze.

Les insurgés ont massacré la garnison portugaise de Massingire, qui se composait d'un capitaine, d'un lieutenant, de deux sergents et de vingt-neuf soldats. Quatre négociants portugais et le chef de l'entrepôt des missions anglaises de Chironge ont été également massacrés.

Les indigènes ont pris 4 canons et des munitions ; ils ont ravagé les campagnes et pillé plusieurs maisons de commerce portugaises, une maison anglaise et une maison française.

Les dommages qu'ils ont causés sont estimés à 20,000 livres.

Les insurgés sont ensuite descendus jusqu'au village de Mopea, où ils ont détruit une plantation.

La population est très effrayée.

Nouvelles suisses

DIOCÈSES. — Le traité conclu entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège au sujet de l'évêché de Bâle porte :

Art. 1. Aussitôt que Mgr Lachat aura reçu du Saint-Siège une autre destination, on procédera à la nomination de son successeur au siège épiscopal de Bâle.

Art. 2. En dérogation aux dispositions de la convention de 1828, qui règle les rapports entre les parties contractantes, la nomination du successeur de Mgr Lachat est dévolue au Saint-Siège, qui choisira pour cette dignité ecclésiastique une personne agréée par le Conseil fédéral et possédant les qualités exigées par les canons de l'Eglise. Il est expressément entendu que cette dérogation ne créera pas un précédent contraire aux dispositions de la convention précitée.

Art. 3. Quand le nouvel évêque sera installé, on procédera à la constitution du Chapitre de la cathédrale de Soleure et au règlement des questions financières.

Art. 4. Les ratifications de la présente convention seront échangées à Berne dans le délai de trois mois.

Au procès-verbal, les délégués du Conseil fédéral et du Saint-Siège ont jugé nécessaire de constater :

1^o Pour ce qui concerne la situation du canton de Berne, il est à constater que Berne ne prend pas part aux délibérations mais que toutefois il ne s'est pas séparé de l'union des cantons formant le diocèse de Bâle.

2^o Les délégués du Conseil fédéral constatent que, comme évêque de Bâle, M. Fiala, prévôt du chapitre de la cathédrale de Soleure, sera agréé par le Conseil fédéral.

Voici maintenant la teneur des arrangements en ce qui concerne le canton du Tessin :

Art. 1. Les paroisses du canton du Tessin sont séparées canoniquement des évêchés de Milan et de Côme, et placées sous l'administration spirituelle d'un prélat, qui prend le titre d'administrateur apostolique du canton du Tessin.

Art. 2. La nomination de l'administrateur apostolique est faite par le Saint-Siège.

Art. 3. Si le titulaire devait mourir avant l'organisation définitive de la situation ecclésiastique des paroisses du

Tessin, le Conseil fédéral, le canton du Tessin et le Saint-Siège s'entendront sur la prolongation du provisoire établi par le présent accord.

Art. 4. Le canton du Tessin s'engage à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la convention, notamment en ce qui concerne le traitement de l'administrateur apostolique, sa résidence, etc.

Art. 5. Les ratifications de cette convention doivent intervenir à Berne dans les trois mois. Ainsi fait à Berne le 1^{er} septembre.

PROTOCOLE

Les délégués du Conseil fédéral suisse pour la conclusion d'une convention avec le Saint-Siège concernant l'organisation provisoire de la situation ecclésiastique des paroisses du Tessin, ont jugé nécessaire de constater par le présent protocole que le conseil fédéral s'en rapporte à la communication que Son Eminence le cardinal Jacobini, adressée le 20 octobre 1883 à MM. Regazzi, président du conseil d'Etat du canton du Tessin, relativement au choix de la personne qui doit être appelée aux fonctions d'administrateur apostolique du Tessin.

A PROPOS DE QUARANTAINE. — M. Hohl, consul suisse à Barcelone, proteste, dans une lettre qu'il adresse à la *Nouvelle Gazette de Zurich*, contre l'assertion que, pour avoir franchi illégalement le cordon douanier, il a été arrêté par un officier de gendarmerie espagnole et conduit à Port-Bon. Il a au contraire fait volontairement une quarantaine de dix jours à Puycerda et a été traité au lazareth avec tous les soins et tous les égards dus à un gentleman.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES FÉDÉRALES. — On annonce que M. Ruchonnet proposera au Conseil fédéral de continuer la collection des décisions fédérales sur les recours, commencée par M. Ullmer. La nouvelle série s'ouvrira avec l'entrée en vigueur de la constitution de 1874. La rédaction de cette collection importante, qui sera publiée, serait confiée à M. Léon Weber, ancien conseiller national, M. Ullmer ayant refusé de poursuivre son premier travail.

CHOLÉRA. — La commission fédérale pour le choléra a pris des décisions très énergiques par rapport à l'épidémie cholérique qui sévit avec une intensité toujours plus grande en Italie. A toutes les stations d'entrée sur la frontière italo-suisse on devra changer de matériel de transport concer-

nant les chemins de fer et la poste, afin d'empêcher l'introduction de véhicules italiens sur territoire suisse. Tous les voyageurs venant d'Italie, par quelle voie que soit, devront être visités par un médecin. Des médecins seront installés dans ce but partout où cela est nécessaire. En revanche, il est fait abstraction de mesures de quarantaine. Ces décisions entrent immédiatement en vigueur.

TRAVAUX PUBLICS. — La commission du conseil des Etats pour les corrections de rivière, réunie à Berne, a décidé, conformément aux propositions du Conseil fédéral, d'appuyer le vote de crédits, savoir : 75 milles francs pour abaisser le niveau du lac de Merjelen au Valais ; 466,600 fr. pour une correction complémentaire du Rhône ; 456,000 fr. pour la correction de l'Emme (Berne).

Berne

Un affreux accident est arrivé mardi matin, vers 5 heures, au dépôt de la gare de Porrentruy. Un mécanicien nommé Bühler (domicilié à Delémont), était occupé sous sa machine pour la graisser ou la nettoyer. A un certain moment, il commanda au chauffeur d'avancer un peu, mais ce mouvement, sans doute trop brusque ou trop prolongé, lui fut fatal ; il tomba sous une roue de la locomotive qui lui trancha littéralement la tête. Bühler laisse une femme et deux enfants.

Schwyz

1^o Les fidèles de la Suisse et de l'étranger sont avertis, que le *Grand Anniversaire de la Dédicace angélique de la sainte chapelle de Notre-Dame-des-Ermites* sera célébrée cette année le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la sainte Croix.

2^o L'ouverture de la solennité sera annoncée le 13 septembre à une heure et demie du soir au son de toutes les cloches. A deux heures et demie auront lieu les *Vêpres pontificales* suivies d'un *sermon allemand* qui fera connaître aux fidèles le but de cette grande fête.

3^o La solennité durera huit jours consécutifs et se distinguera spécialement les deux dimanches du 14 et du 21 septembre par deux *Messes pontificales*, le matin à quatre heures et à neuf heures, — par des *Vêpres solennelles*, — ainsi que par deux *sermons allemands* dont l'un à huit heures du matin et l'autre immédiatement après le *Salve Regina* (à quatre heures du soir). Le soir à sept heures la *Procession solennelle du très Saint Sacrement*, et une *grande illumination* du couvent et du bourg termineront chacun de ces deux dimanches.

4^o Tous les jours de l'Octave il y aura à

Dépêches télégraphiques

BERNE, 11 septembre.

La fête des enfants de la ville de Berne, renvoyée une première fois à cause du mauvais temps, a parfaitement réussi. Le cortège qui a parcouru la ville comptait 6500 enfants et 10 corps de musique avec leurs bannières. Il y avait des guirlandes aux maisons et les bouquets apparaissaient de toutes parts. L'affluence de la population était considérable.

Des jeux champêtres ont été organisés à l'Enge et chaque enfant a reçu des rafraîchissements. On n'a aucun accident à déplorer.

BERNE, 11 septembre.

Les fumigations aux stations de chemins de fer et à Milan ont été définitivement supprimées depuis le 9 septembre au soir.

PARIS, 11 septembre.

M. Ferry est rentré dans la matinée à Paris. Son retour n'est motivé par aucune nouvelle de Chine.

M. Grevy prolonge son séjour à Mont-sous-Vaudrey.

M. Ferry présidera samedi le conseil des ministres.

On dément de bonne source que la Chine ait déclaré la guerre ; il n'est donc nullement question d'avancer la convocation des Chambres, qui reste fixée au 15 octobre.

ROME, 11 septembre.

Il y a eu hier 551 décès cholériques en Italie dont 474 dans la province de Naples et 21 à la Spezia.

LE CAIRE, 11 septembre.

La brigade écossaise a reçu l'ordre de partir pour le Haut-Nil.

Le général Wolseley reste au Caire pour le moment ; mais dès aujourd'hui il prend le commandement de toutes les troupes qui se trouvent en amont d'Assiout.

Le général Earle part demain pour le Haut-Nil.

LE CAIRE, 11 septembre.

L'occupation par les Anglais de la ville de Harar, dans le pays des Somalis, paraît imminente.

TAMATAVE.

La flotte française a bombardé Mahanoro le 22 de ce mois.

Le bruit court que les troupes françaises ont occupé temporairement cette place.

L'amiral Miot continue à envoyer des

reconnaisances pour étudier la position des forces Malgaches.

LIMA, 10 septembre.

Le bruit court que la population d'Arequipa s'est déclarée en faveur du général Iglesias comme président de la République, contre le général Cacerès.

Le général Canevaro aurait été battu après un combat opiniâtre.

CRACOVIE, 11 septembre.

Le 20 septembre, doit avoir lieu à Kiev une réunion de hauts dignitaires de l'Eglise russe sous la présidence de Monseigneur Platon, métropolitain de Kiev.

Les évêques des huit diocèses les plus rapprochés de Kiev et M. Pobedonos-tzev, le procureur du saint-synode, prendront part aux délibérations, qui ont pour but de trouver des moyens propres à enrayer les progrès inquiétants des différentes sectes, surtout de celle des *Stundistes*.

Ce serait, depuis plus de deux cents ans, le premier concile de l'Eglise schismatique.

ROME, 11 septembre.

On annonce la prochaine arrivée à Rome de Mgr Celesia, archevêque de Palerme, qui sera créé cardinal dans le futur Consistoire.

Dernières Nouvelles

Le *Giorno*, de Florence, nous apporte le texte authentique d'une Lettre que Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII a daigné, en date du 28 août, adresser à Mgr Ceconi, archevêque de Florence. Nous publierons demain la traduction de cet important document.

C'est samedi dernier, 6 septembre, que Monseigneur Archevêque de Florence a rendu cette Lettre publique, par une circulaire adressée à son clergé, dans laquelle Sa Grandeur insiste sur l'opportunité du document pontifical, et sur le profit qu'il convient que chacun en tire, pour se préserver des pièges que renferment les doctrines de M. Curci, pour se délier de l'orgueil et du sens propre, pour garder envers les décisions des Sacrés Congrégations le respect qu'elles méritent, enfin pour demander à Dieu le retour du coupable à la soumission et à la docilité d'un vrai fils de Jésus-Christ et de son Vicaire.

neuf heures Messe solennelle et à sept heures et quart du soir Salut précédé d'un sermon allemand.

5^e Lundi, 22 septembre, sera célébrée avec non moins de solennité la fête de Saint Maurice, patron de l'église abbatiale de Notre-Dame-des-Ermites; Messe pontificale et Vêpres solennelles.

LE CURÉ D'EINSIEDELN.

Thurgovie

Le conseil d'Etat de ce canton a été nanti d'une singulière requête. Un citoyen thurgovien lui a demandé d'être le parrain de son dernier né! Le conseil d'Etat a refusé dans la crainte de créer un précédent.

Saint-Gall

Pendant l'hiver dernier, une école de travaux manuels pour les garçons a été ouverte à St-Gall, à titre d'essai. L'essai a pleinement réussi et cette école va être définitivement instituée, de manière à pouvoir être fréquentée par une soixantaine d'élèves. On se propose de fonder une société privée pour l'organiser et la diriger.

Vaud

Le comité de la Société protectrice de Lausanne ouvre une souscription pour la construction sur la place de la Riponne d'un couvert destiné à abriter les chevaux et les ânes qui y sont exposés à l'ardeur du soleil et à la pluie pendant l'été, à la neige et au froid pendant l'hiver. L'Assemblée générale de la Société, réunie à l'Hôtel-de-Ville le 5 juillet 1883, avait accueilli favorablement une proposition qui lui avait été faite à ce sujet. Dès lors cette question a été étudiée avec soin, des plans et devis ont été faits par des experts; le coût s'élevait à 2700 francs. Le projet a été soumis à la municipalité qui est favorable à cette construction. Il ne s'agit plus que de trouver les fonds nécessaires. La caisse de la Société peut déjà fournir 500 fr., et on demande le reste à une souscription qui est ouverte en ce moment.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 10 septembre.

La Société de secours aux blessés. — La démonstration de Bruxelles. — L'abbé Lagarde.

Le Journal officiel publie le compte-rendu des opérations de la Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer pendant 1883. Ce compte-rendu a été rédigé par Mgr le duc de Nemours, président de la Société depuis quatorze ans. En voici la noble et touchante conclusion.

« Ce m'est une satisfaction profonde d'avoir pu, dans une aussi longue et douce collaboration avec les membres de notre conseil à Paris, avec nos comités et nos délégués dans les départements, contribuer au développement d'une œuvre dont le but généreux est de venir en aide aux souffrants des nobles victimes du devoir militaire.

« Il m'aura été ainsi donné, pendant la période finale de ma vie, de travailler encore pour cette armée dans les rangs de laquelle j'étais, dès le début de ma jeunesse, si glorieux de servir. C'est à vos suffrages, messieurs, que j'aurai dû cet honneur. Le souvenir reconnaissant que j'en conserve ne finira qu'avec moi. »

« Un de nos confrères et amis, témoin de la manifestation du parti national indépendant à Bruxelles, m'adresse les renseignements suivants :

« Cette manifestation était tellement nombreuse qu'elle occupait d'un bout à l'autre tous les boulevards dont la ville est entourée.

« Les soi-disant libéraux qui ne sont autres que les franc-maçons de la Belgique étaient furieux; ils avaient convoqué tout le ban et l'arrière-ban de la voyoucratie, avec couteaux, cannes plombées et à pointes de fer, pour se ruer, comme des chiens enragés, sur la manifestation; et comme les catholiques avaient reçu pour consigne de ne pas répondre aux provocations de leurs adversaires, toute cette tourbe de lâches avait beau jeu pour assommer des hommes sans défense.

« Si les catholiques, en effet, avaient voulu riposter, la police et la garde civique, complices de l'archilibérateur bourgmestre de Bruxelles, qui avaient ordre de soutenir les libéraux n'eussent pas manqué de se précipiter, avec eux, sur la manifestation catholique et de provoquer ainsi une effroyable et sanglante mêlée dont les catholiques eussent été rendus responsables.

« La manifestation n'en a pas moins été écrasante contre les libéraux; et ces derniers le sentent si bien que, dans leurs journaux dont le mensonge éhonté est le seul argument, ils attribuent aux catholiques tous les expédients grossiers dont leurs adversaires s'étaient servis huit jours auparavant pour élever, à grand peine, leur grossière manifestation au chiffre d'une trentaine de mille au maximum.

« Les libéraux, en effet, avaient recruté les filles de joie, que toute la lie ordinaire dont se compose la population révolutionnaire dans tous les pays; et, naturellement, ils veulent faire croire aujourd'hui que la manifestation catholique, composée des délégations de toutes les communes de la Belgique, avait emprunté les mêmes recrues à la secte franc-maçonnique.

« Ce sont-là de vieilles rengaines qui n'inspirent que le sourire de la pitié et que le dégoût.

« La municipalité n'avait naturellement pris aucune mesure pour faire respecter la manifestation. Telle est l'exacte vérité. »

La mort de M. l'abbé de Lagarde, directeur du collège Stanislas, a été vivement sentie non seulement à Paris, mais dans toute la France, où les vacances ont dispersé tous les élèves. A une autre époque de l'année on eût vu ses obsèques suivies par tout son collège et ses anciens élèves venus de toutes parts, pour rendre un dernier et douloureux hommage au maître vénéré que la mort impitoyable a enlevé dans toute la force de l'âge.

M. de Lagarde était né à Paray-le-Monial en 1833, sa famille y habite encore. Il dut à sa pieuse mère pour laquelle il avait gardé un culte touchant, sa vocation sacerdotale, et fut ordonné prêtre à Saint-Sulpice au mois de décembre 1857.

Supérieur du collège de Besançon, puis du petit collège Sainte-Marie à Paris, il devint directeur du collège Stanislas au moment de la guerre. Son œuvre est là qui raconte les difficultés vaincues, ses travaux et ses succès. Il est mort sur la brèche, car c'est six semaines seulement avant la distribution des prix, qu'il fut contraint par la maladie de se retirer à Bellevue.

Homme éminent par ses capacités d'administrateur et les vertus qui font les saints prêtres, il a donné sans compter à ses chers élèves, son temps, sa force, son intelligence, un dévouement de chaque heure, en un mot sa vie tout entière.

Par sa discipline sévère, il a lutté contre les entraînements de l'époque et s'est efforcé de faire des hommes; par sa bonté, son indulgence, son cœur vraiment sacerdotal il a su attirer à lui les cœurs des jeunes gens et beaucoup, dont il est resté le conseiller, lui ont dû de demeurer fidèles à la fière devise du collège: Français sans peur, chrétien sans reproche.

On racontera quelque jour, nous l'espérons, cette vie hélas! trop courte et si généreusement sacrifiée au service de la jeunesse.

On verra alors, comment ce prêtre aux abords si froids pour ceux qui ne savaient pas le connaître avait de zèle, de persévérance et de tendresse pour l'âme de ses enfants, de quelle vénération l'entouraient ses inférieurs et quelle respectueuse estime lui avait vouée le corps enseignant du collège. Tous avaient su apprécier sa justice et sa bonté, deux grandes vertus dans une position surtout où il y a tant à sévir et encore plus à pardonner.

Pendant la guerre, une partie du collège avait été convertie en ambulance; l'abbé de Lagarde qui ne savait pas vivre sans se dévouer, alla porter ses secours aux blessés sur les champs de bataille et c'est là qu'il gagna sa croix de la Légion d'honneur.

Son œuvre, maintenant si prospère, sera continuée par ses vaillants collaborateurs qui suivront les mêmes traditions d'honneur et de dévouement que le regretté M. de Lagarde.

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 10 septembre.

En Chine. — L'Angleterre. — La course. — Les attermolements. — La déclaration de guerre. — Le cousin Bavier. — Chaufour. — Le chemin de fer du Sénégal. — La gueuserie belge.

L'espoir de voir la Chine entrer dans la voie des négociations ne s'est pas réalisé. Et il semble vraiment que la presse anglaise, si empressée à se plaindre des dommages causés par la guerre à son commerce, ait résolu d'encourager le gouvernement chinois à la résistance. Chaque jour elle publie d'interminables articles destinés à démontrer notre impuissance et à signaler nos embarras.

Bien plus, une revue britannique, fort érudite dans les questions de droit international fait valoir les avantages que la Chine doit retirer de la Déclaration de Paris de 1856. Par ce traité, la France s'est interdite le droit d'autoriser les particuliers à armer en course pour enlever les navires de commerce de ses adversaires, et de faire saisir même par ses navires de guerre les marchandises ennemies sur n'importe quel vaisseau, de n'importe quelle nationalité. Or la Chine, n'ayant pas signé le traité, n'a pas contracté d'obligations analogues. De telle sorte que, d'après la revue anglaise nous serions, au point de vue de la protection de notre commerce maritime, à peu près désarmés devant la Chine, tandis que celle-ci serait défendue par un traité fort en dehors d'elle et qu'elle ne reconnaît point. De là à engager le Ciel-Empire à confier ses marchandises à des navires anglais et à armer des corsaires, il n'y a qu'un pas.

Quoi qu'il en soit le système des négociations à coup de canon, préconisé par M. Jules Ferry devant la Chambre, menace de produire des résultats déplorables. L'inaction de notre flotte, depuis le bombardement de Fou-Tchéou, semble trahir les hésitations de nos gouvernants. M. Jules Ferry avait compté sur le succès d'un plan d'intimidation; or il est évident qu'une série de démonstrations énergiques et promptes pouvait seule assurer la réalisation de ce plan.

Pourquoi donc ces attermolements? Sont-ils le résultat de cette politique de violences et de faiblesses propre à M. le président du conseil, ou bien de difficultés qu'il n'avait point prévues? Nous en sommes réduits aux conjectures. Le pays inquiet attend chaque jour quelque communication; le Journal officiel et les journaux officiels gardent le silence.

Cependant des bruits graves circulent. On annonce que la Chine a difficilement déclaré la guerre. On la montre décidée à laisser bombarder ses côtes sans demander la paix. On

prévoit que nous serons obligés d'aller jusqu'à Pékin pour réduire notre ennemi.

Des feuilles républicaines, qui ne sont pas intranquilles, proclament que M. Jules Ferry a jeté la France dans un guépier d'où elle se tirera très difficilement, au prix d'énormes sacrifices et avec de bien petits avantages, si avantages il doit y avoir. Elle fait observer qu'au Tonkin nos troupes sont bloquées dans le Delta du fleuve Rouge et qu'elles ont dû laisser Lang-Son au pouvoir des troupes chinoises.

Tout cela est peu rassurant. Mais qu'importe, le pays doit se contenter de savoir que le cousin Bavier-Chauffour fait là-has les petites affaires de la maison Ferry. Or, je vous le demande, les petites affaires de la maison Ferry ne sont-elles pas celles de la France? Et les députés ministériels, goûtant les douceurs du repos des vacances, sont-ils en droit d'exiger autre chose que le succès des petites affaires de la maison qui est au coin du quai... d'Orsay?

Une entreprise industrielle qui n'a pas du tout réussi par exemple, c'est celle du chemin de fer du Haut-Sénégal. J'ai maintes fois signalé les honnêtes opérations de cette filibuste républicaine si généralement commanditée aux frais du trésor, opérations dénoncées d'ailleurs par des officiers supérieurs, aussitôt mis en disgrâce. Aujourd'hui la faillite est déclarée. Le chemin de fer, qui n'a jamais conduit que quelques individus à la fortune, est abandonné; les kilomètres déjà construits ne tarderont pas à disparaître; le personnel des travaux est licencié. C'est la déconfiture, c'est la reculée.

Mais qui nous rendra les millions enfouis dans les sables du Haut-Fleuve? Personne. Nous ne recouvrerons pas même ceux que les favorisés de la filibuste républicaine ont fourré dans leurs poches. Moyennant ce recouvrement votre budget retirerait cependant le 60% au moins des fonds par lui fournis.

La gueuserie belge ne s'est pas contentée de ses exploits de Bruxelles. Dans une multitude de villes, les manifestants de retour chez eux ont été assaillis par des bandes de ces ignobles gredins qui s'intitulent libéraux. A Anvers, la gendarmerie a dû charger la canaille franc-maçonnique. Pends-toi, honnête Bulls, on a assommé des catholiques, et tu n'étais pas là avec tes gardes civiques!

Définition de la liberté telle que la comprend la crapule libérale belge: La faculté d'assassiner ceux qui ne pensent pas comme eux.

Quels excellents républicains français on pourrait faire de ces libéraux assommeurs!

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 8 septembre.

Les causes immédiates d'un pareil désordre sont signalées par les organes mêmes du libéralisme dans l'éparpillement des maîtres du pouvoir (car voici deux mois et plus que les ministres et la Cour du Quirinal voyagent dans toutes les directions et sont partout hornis à Rome), — comme aussi dans la qualité des fonctionnaires publics, préfets, syndics, agents de police, que la manie de faire de la politique avant tout, amène à se désintéresser de leurs devoirs les plus essentiels. Le Diritto, la Riforma, l'Italie se livrent tout au long aux aveux que je viens de signaler, tout en ne proposant pour remède que des palliatifs par trop disproportionnés à la gravité du mal.

Quant au triste spectacle d'affolement et de lâcheté que donnent les populations d'un grand nombre de communes, l'Unità cattolica, dans un article très remarqué, en assigne la cause aux progrès effrayants de la corruption que les autorités elle-mêmes favorisent par leur conduite et par leur coupable condescendance et qui émousse les caractères, propage l'esprit d'égoïsme et enlève avec la foi et la religion, tout sentiment de courage et de dévouement.

Pour retrouver le dévouement et la charité chrétienne, un milieu des épreuves présentes, il faut tourner les yeux du côté de l'épiscopat, du clergé, des congrégations religieuses, si cruellement persécutées, et toujours prêts, néanmoins, à rendre le bien pour le mal.

A Naples, il n'y a qu'une voix pour admirer et louer le cardinal-archevêque Sanfelice, qui se plaît à passer sa journée dans les hôpitaux, au chevet des malades les plus pauvres et les plus abandonnés, répandant partout autour de lui les consolations de sa charité héroïque et aimant ainsi tout son clergé à suivre un aussi noble exemple.

L'ascendant acquis de la sorte par l'illustre prince de l'Eglise lui gagne tous les cœurs et oblige les autorités civiles elles-mêmes à recourir à lui pour rassurer les pusillanimes, pour induire les familles des malades à se conformer aux prescriptions des médecins, pour organiser des comités de secours et d'assistance, en un mot pour tout ce qui peut contribuer à calmer les esprits, à relever les courages abattus, à atténuer les effets de l'épidémie. Les premiers secours ont été envoyés au cardinal Sanfelice par le Saint-Père, qui lui a fait parvenir une somme de 10,000 fr.

Un grand nombre de Sœurs de charité viennent de partir d'Assise pour se rendre à Naples. — De même, les religieuses de Sainte-Dorothea, à Montecchio, ont offert leurs services au syndic de cette localité pour l'assistance des cholériques.

A Castelnuovo, la supérieure des Sœurs de charité, R^{de} Mère Ignace Era, est morte victime de son dévouement pour assister les malades atteints du choléra.

A Lucques et à Viareggio, les Sœurs de Saint-Camille se sont offertes en si grand nombre pour assister les cholériques, que leur supérieure a dû tirer au sort le nom de celles qui seraient destinées à cette mission charitable.

A Rome, les jeunes gens du Cercle de Saint-Pierre ont offert à la municipalité, pour le cas où les conditions sanitaires de la ville l'exigeraient, de multiplier les cuisines économique-

déjà fondées par les jeunes gens du Cercle, à l'effet d'assurer au peuple une alimentation saine et à bon marché. Cette proposition a été acceptée avec empressement par la municipalité qui a fait ainsi preuve de bon sens, à l'encontre de certaines feuilles anticléricales que le dévouement du Cercle de Saint-Pierre a émus jusqu'à y voir je ne sais quel péril politique.

Nosseigneurs les évêques de Novare, de Mondoir, de Crémone, de Plaisance, de Têramo ont publié, à l'occasion du choléra, des Lettres pastorales où se manifeste la plus vive sollicitude pour les victimes du fléau, pour ranimer les pusillanimes et pour assurer à tous ceux qui en ont besoin les secours de la charité chrétienne.

Pour terminer cette rubrique du choléra, je puis vous informer d'après le dernier bulletin officiel que, pendant les dernières 24 heures, il y a eu: à Naples, 168 cas et 69 morts; à la Spezia (province de Gênes), 36 cas et 28 morts; à Busca, 12 cas, 8 morts; et, ailleurs, une soixantaine de cas dans 46 autres localités de 13 provinces différentes.

Quinze archevêques et évêques d'Irlande viendront ici, au mois de novembre, sous la conduite de l'Em^e cardinal Mac-Cabe, pour soumettre à la Sacrée-Congrégation de la Propagande le programme des travaux du Concile national qui aura lieu ensuite à Dublin.

Le Giornò, feuille catholique de Florence, annonce que S. G. Mgr Cocconi, archevêque de cette ville, vient de recevoir du Souverain-Pontife une lettre particulièrement importante et confirmant les condamnations dont le Saint-Siège a déjà frappé les tendances et les doctrines périlleuses du novateur Curci.

C'est là un nouvel indice qui, rapproché de la lettre du Saint-Père à Monseigneur l'évêque de Périgueux et des déclarations si explicites faites dernièrement par Sa Sainteté à une députation du patriarcat romain et signalées dans une de mes correspondances récentes, permet de s'attendre à la publication prochaine d'un document de la plus haute importance. On assure, en effet, de bonne source, que le Souverain-Pontife prépare une Encyclique sur le libéralisme, afin d'en signaler les funestes principes et pour bien préciser les doctrines certaines auxquelles tout bon catholique doit adhérer, celles qu'il doit considérer comme téméraires ou dangereuses, celles qu'il doit absolument réprouver, comme aussi les questions qui, dans de certaines limites, restent livrées à la diversité des opinions et d'une polémique de bonne foi. Le but de ce document doctrinal sera d'affermir de plus en plus l'union parmi les catholiques et de les préserver de tout péril d'erreur et de désordre, et milieu même des situations les plus difficiles.

FRANCE

La légende nous a représenté M. Thiers, le cœur déchiré par l'invasion de 1870, courant l'Europe en plein hiver, afin de chercher quelque alliance utile, quelque médiateur capable d'empêcher le démembrement de la patrie. A s'en rapporter aux très curieux et très inattendus documents que vient de publier le Nouvelliste de Bordeaux, il faudrait en rabattre de cette concession à l'homme d'Etat. Les républicains ne vont pas manquer de dire que le Nouvelliste de Bordeaux, étant un journal conservateur, ne mérite aucune créance; mais les faits graves et précis, articulés par le Nouvelliste, sont confirmés par une autorité qu'ils ne sauraient contester: celle de Gambetta.

Le début de la lettre du Nouvelliste (l'article est sous forme de lettre) explique comment l'auteur, malgré ses opinions, se trouva en relations amicales avec Gambetta.

Catholique et légitimiste, j'étais aux antipodes des opinions républicaines et politiques de Gambetta. Néanmoins, je l'avais très intimement connu avant qu'il eût pris sa place dans la politique, et dans la suite je suis resté son ami. Si nos rapports sont devenus de plus en plus rares vers la fin de sa carrière, ils n'en sont toujours pas moins restés empreints de la plus parfaite cordialité. J'avais pour Gambetta un faible qu'il me rendait en confiance. Cette confiance, je ne crois pas la tromper aujourd'hui en faisant connaître, par la publication d'une lettre confidentielle qu'il m'avait adressée en 1873, son opinion sur « la valeur patriotique de M. Thiers ». Sur ce point, il avait décidé à parler un jour; il n'est plus, sa lettre parlera pour lui.

Le correspondant du Nouvelliste indique ensuite dans quelles circonstances cette lettre fut écrite.

Il se trouvait, dit-il, en 1873, après le 24 mai, dans le cabinet de M. Janicot, directeur de la Gazette de France, et il le pressait de démentir la légende thieriste que les journaux s'évertuaient alors à grossir encore.

A l'appui, voici ce qu'il racontait, et ce qu'il nous révèle aujourd'hui: Revenu à Tours en octobre 1870, après ses courses infructueuses dans les chancelleries d'Europe, M. Thiers avait de fréquentes entrevues avec Gambetta auquel il prêchait la paix à tout prix. Gambetta se fâchait, comme on le pense bien. Mais une dernière entrevue, veille du jour où M. Thiers se rend à Versailles pour demander un armistice à Bismarck, fut particulièrement orageuse.

Thiers voulut qu'on l'autorisât à conclure la

paix, coûte que coûte. Gambetta, plus animé que jamais, repoussait les conditions du vaincu, et soulignait ses mots en frappant sur la table. Tout d'un coup, M. Thiers, impatienté, s'écria de cette voix de tête, de cette voix de clarinette qu'on connaît :

« Peuh ! Peuh ! qu'est-ce que cela nous fait, les Alsaciens-Lorrains ? Ils étaient Allemands ; eh bien ! ils redeviendront Allemands ; c'est le jeu de la guerre. »

Gambetta bondit de colère ; et c'est certainement ce jour-là que M. Thiers traita de folie le patriotisme du dictateur.

Il pouvait être patriotique d'essayer de conclure la paix dès cette époque ; mais il ne l'était certes pas de prononcer ces paroles. Mis au fait de cet incident jusque-là inconnu, le directeur de la *Gazette de France* se déclara prêt à le rendre public, seulement il voulait pouvoir fournir une preuve authentique. A quoi l'auteur de la révélation répondit : « J'écrirai à Gambetta, et je suis certain qu'il certifiera par lettre la parfaite véracité de mon écrit. » Il lui écrivit donc :

Je lui exposai, dit-il, mon désir de faire une campagne dans les journaux conservateurs de Paris contre le prétendu patriotisme de M. Thiers. Je lui rappelai les propos odieux que le « petit bourgeois » lui avait tenu à Tours au mois d'octobre 1870, et je lui demandais purement et simplement de m'autoriser à le répéter en invoquant son témoignage.

Voici la réponse de Gambetta, réponse authentique, dont le *Nouveliste de Bordeaux* affirme avoir sous les yeux l'autographe :

Expressément confidentielle.

Mon cher ami,
Je partage pleinement ton opinion sur la valeur patriotique et les efforts libérateurs du chef de la bourgeoisie française, mais je suis forcé de compter avec les forces, les demi-forces, les quarts de forces qui constituent à elles toute la résultante du parallélogramme de la démocratie dont je suis avant tout le serviteur indéfectible.

Ceci pour te dire que tu peux écrire tout ce que tu voudras, « citer le propos » si cela te plaît, mais que jusqu'à ce que le moment propice soit venu (non pour moi mais pour l'intérêt politique de mon parti), je te prie de ne pas donner mon nom. Rien ne s'oppose à ce que tu « invoques le propos », en te refusant à en faire connaître l'origine. Le moment viendra où nous pourrions tous raconter ce qui s'est passé entre moi et lui, le 27 octobre 1870, dans le salon que Grémieux occupait à Tours. Mais je te connais assez et j'ai toujours eu trop de confiance en toi pour insister plus longtemps.

Je me résume. Le moment n'est pas encore venu, il viendra ; et comme je pense que chez toi le patriotisme l'emportera toujours sur les préférences politiques et même religieuses, nous devrons ce jour-là nous entendre.

Tout ceci n'est que pour toi et je t'envoie mes meilleurs sentiments d'amitié.

L. GAMBETTA.

Ce vendredi 3 août.
On a sans doute remarqué l'étonnant début de cette lecture, avec ses termes de mathématique et d'algèbre, trahissant dès lors la préoccupation de « république scientifique » qui fut l'un des *dadas* de Gambetta, le « parallélogramme de la démocratie ». Mais ce qui est surtout intéressant, c'est l'attestation ; or elle est formelle. Ou bien les mots n'ont plus de sens en France, ou bien la légende de M. Thiers va recevoir de la lettre de Gambetta un terrible coup. Quant à l'auteur de la lettre, à l'ami « catholique et royaliste » de Gambetta, le *Nouveliste* ne le nomme pas, mais la *Gazette de France* le désigne en toutes lettres ; c'est M. L. Galouye qui a collaboré autrefois à ce journal, et qui, malgré des opinions monarchiques auxquelles il est resté invariablement fidèle, avait gardé avec son ancien camarade, M. Gambetta, les relations les plus cordiales.

BELGIQUE

Les désordres de Bruxelles

Dans sa séance de mardi, le Sénat s'est occupé des désordres et des troubles qui ont ensanglanté les rues de la capitale. Voici un résumé de ce débat, d'après le *Bien public* de Gand :

M. SOLVYNS. — J'ai prévenu M. le ministre de l'intérieur que je me proposais d'adresser une interpellation au gouvernement. Il l'a acceptée. Les Belges ont le droit constitutionnel de s'assembler paisiblement et sans armes.

Le 31 août, ce droit a été respecté, le 7 septembre, il ne l'a pas été. Je demande au gouvernement quelles mesures il a résolu de prendre tant pour le passé que pour l'avenir.

M. JACOBS. — Les scènes de sauvagerie qui se sont passées dimanche, doivent être flétries et condamnées par les hommes d'ordre.

Le 7 septembre, les catholiques sont venus en légion compacte pour faire constater leur nombre et déposer des pétitions au Palais du Roi.

Ils ont été assaillis par un millier de jeunes gens maniant le gourdin, jacobins les drapeaux et les cartels, proférant d'ignobles injures.

Une petite partie de la manifestation a pu passer sans encombre. Le reste a été coupé. Ils auraient pu forcer le passage, mais je les félicite de ne pas l'avoir tenté, parce qu'il y aurait eu des luttes sanglantes.

L'administration de Bruxelles avait répondu de l'ordre. Le gouvernement avait consigné les troupes de Bruxelles. Il avait demandé à Monsieur Buis s'il ne croyait pas qu'il eût lieu

de disposer des forces militaires. M. Buis a refusé.

Il y a lieu d'ouvrir une enquête. Le ministre de la justice et moi, nous le ferons. M. le procureur-général a reçu des instructions.

M. le ministre rappelle la circulaire publiée par M. Buis au lendemain de la double manifestation du 10 août.

Si ces avis avaient été traduits en interdictions, les tristes faits de dimanche n'auraient pas eu lieu. M. le bourgmestre de Bruxelles a promis de ne plus permettre de manifestation d'aucune sorte. (Très bien ! à droite. — Silence à gauche.)

M. SOLVYNS remercie le gouvernement de ses déclarations, et propose au Sénat de voter l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, après avoir entendu les explications du gouvernement, blâme énergiquement les excès dont la ville de Bruxelles a été le théâtre dimanche dernier, et passe à l'ordre du jour. »

M. GRAUX déclare qu'il ne peut pas voter cet ordre du jour. Il déclare les discours entachés de partialité, d'exagération et d'injustice.

Tout le monde, à gauche comme à droite est d'accord pour condamner les excès qui ont été commis.

On vient demander une enquête ; c'est donc qu'on ne connaît pas les faits. Nul ne les connaît d'une manière complète.

Vingt membres à droite. — Nous sommes les témoins et les victimes. (M. Graux s'empare. Tumulte.)

M. GRAUX. — Si votre ordre du jour ne cachait pas de pièges, nous le voterions tous.

Parmi ceux d'entre vous qui ont assisté à la manifestation, nul ne connaît parfaitement les faits. Il faut que l'on entende des témoins, des victimes de tous les partis. Il faut que l'on sache si ce que le ministre de l'intérieur a dit est la vérité. Il faut savoir s'il y a eu ou non provocation.

M. LE COMTE DE BORCHGRAVE. — Tout votre discours tend à justifier l'émeute.

M. GRAUX. — Le journal le plus modéré de votre parti a tenu pendant trois semaines un langage provocateur. Dans les conditions troublées du pays, votre manifestation était une insulte aux vaincus. (Exclamations à droite.)

Je me demande si le projet des organisateurs de la manifestation catholique n'était pas de rendre impossible l'exercice d'une de nos grandes libertés, celle des manifestations publiques.

A Gand, les catholiques ont refusé de faire une manifestation, parce qu'on ne leur permettait pas de la faire le même jour que les libéraux.

M. LAMMENS. — L'événement a prouvé ici qu'ils avaient raison.

M. GRAUX. — A Bruxelles, ils ont voulu, malgré la défense, manifester le 31 août. Ce n'est qu'au dernier moment qu'ils se sont ravisés.

La provocation résulte de tous ces faits. Je désire voir la paix rétablie. Le gouvernement, par la politique qu'il suit, conduit à une situation déplorable. (Protestation à droite.)

Le verdict du corps électoral, le 10 juin, est, dans la pensée de l'immense majorité des citoyens, entaché de fraude. Ce n'est pas pour faire de la politique électorale que les indépendants ont été envoyés à la Chambre.

M. LE VICOMTE VILAIN XIV. — Les représentants de Bruxelles représentent Bruxelles aussi bien que vous.

A droite. — Aux voix !

M. GRAUX continue à représenter les élections du 10 juin comme une manœuvre frauduleuse. La manifestation de dimanche a été une provocation, une insulte à la population libérale de Bruxelles. (Protestations à droite.)

Messieurs, je vous parle cependant sans passion. (Oh ! oh ! à droite.)

M. JACOBS. — La passion ne serait en situation en faveur des blessés.

M. GRAUX. — Je puis vous affirmer qu'en conscience, M. le bourgmestre a rempli tout son devoir. (Oh ! oh ! à droite.) Il a mis sur pied, toute sa garde civique, tous ses pompiers, tous ses gendarmes. (Dénegations bruyantes à droite.)

Il est impossible de faire circuler une troupe au milieu d'une autre troupe qui ne lui est pas sympathique. Les garnisons de plusieurs villes n'y auraient pas suffi. (Allous donc !)

Je sais bien que M. le ministre de l'intérieur a offert à M. Buis l'intervention de l'armée. Il y a eu des blessures nombreuses, du sang répandu.

M. LE COMTE DE BORCHGRAVE. — Notre sang ne compte pas !

M. JACOBS. — M. Graux écarte notre ordre du jour. Nous croyons offrir à la gauche une occasion inespérée de flétrir les actes sauvages qui se sont passés. Je ne rends pas tout le parti libéral solidaire de ces excès. L'enquête doit examiner si la commune de Bruxelles a pris toutes les mesures de protection nécessaires.

Il n'en est pas moins certain qu'un cortège organisé sous les auspices de l'administration communale, encadré par elle, selon l'expression de M. Buis, a été lâchement, indignement maltraité, coupé, dispersé.

Ne plaidez pas la provocation. Votez l'ordre du jour du gouvernement, blâmez les excès, flétrissez à l'unanimité, devant l'Europe des actes honteux. S'il y a des membres de la manifestation qui soient coupables, nous les blâmons de même. (A droite. Non, non, aucun !)

Le ministre propose une modification à l'ordre du jour, qui serait ainsi conçu :

Le Sénat, après avoir entendu l'ensemble des explications données au Sénat, blâme unanimement les excès qui se sont passés dimanche dernier, et passe à l'ordre du jour.

M. SOLVYNS se rallie à cette modification de son ordre du jour.

M. VACAMPS prétend que les personnes qui ont attaqué son château au mois de juin sont venues manifester à Bruxelles dimanche. Dans ces conditions, il ne s'associe pas à l'ordre du jour.

M. GRAUX persiste à croire que le blâme est prématuré ? Le Sénat ne peut cependant prêter à une équivoque. Il faut que le Sénat blâme les excès commis par les manifestants comme par ceux qu'auraient commis leurs agresseurs.

M. LAMMENS (vivement). — Ils se sont bornés à se défendre.

M. GRAUX. — Je demande encore si l'on réserve la part de responsabilité du bourgmestre de Bruxelles.

M. JACOBS. — M. Buis est un de ceux sur la conduite desquels porte l'enquête. S'il y a eu des excès dans le droit de défense, nous les blâmons. Il ne m'en a été signalé aucun. L'ordre du jour qui nous est présenté a pour but de blâmer ceux qui ont attaqué les manifestants.

Les faits posés contre les manifestants sont nombreux, je pourrais presque dire innombrables.

M. GRAUX. — Ce que M. le ministre de l'intérieur vient de dire que l'ordre du jour est un blâme contre ceux qui ont attaqué la manifestation. (Bruit à droite. — Aux voix.)

Une note qui a paru ce matin au *Moniteur* disait : « Des désordres graves ont eu lieu, ils n'ont pas été réprimés. » C'est un blâme contre M. Buis. Je ne puis m'associer à ce blâme.

M. BALISAUX. — Je suis arrivé un peu tard à la séance et je n'ai entendu qu'une partie des discours. Il y avait un malentendu. Le nouvel ordre du jour de M. Solvyns l'a fait disparaître. Je regrette que M. Graux ne croie pas.

M. GRAUX propose un ordre du jour proposant au Sénat de surseoir à un ordre du jour jusqu'à ce qu'une enquête ait prononcé.

M. WOESTE. — Sans doute l'enquête mettra au jour, nous l'espérons du moins, les responsabilités.

L'orateur fait l'énumération des principales violences commises dimanche contre les catholiques, et il ajoute :

M. Graux nous dit : Ne nous prononçons pas, attendons ; et il ne veut pas s'associer à un ordre du jour exprimant la réprobation de la conscience publique indignée.

M. DE WANDRE. — Si le gouvernement et la droite sont d'accord sur l'ordre du jour tel que l'entend M. Balisaux, je le voterai volontiers avec eux ; dans le cas contraire, je m'abstendrai.

M. GROGQ parle ensuite au milieu du tumulte et déclare qu'il condamne hautement les violences, quelles qu'elles soient, qui ont été commises.

On passe ensuite au vote. L'appel nominal sur l'ordre du jour de M. Graux est mis d'abord aux voix.

La motion d'ajournement est rejetée par 42 voix contre 16 et 8 abstentions.

M. de Labbeville vote avec la droite.

M. Braconnier, de Brouckère, de Lhoneux, Balisaux, de Thuin, Tercekin, Hardenpont et Crabbe s'abstiennent.

M. Braconnier s'est abstenu parce que l'ordre du jour de M. Graux ne contient pas de blâme contre les excès qui ont été commis.

Les autres membres se sont abstenus pour les mêmes motifs.

M. VAN SCHOOR parle en faveur de l'ordre du jour présenté par M. Solvyns et commenté par les explications qui ont été données « de part et d'autre. »

M. GRAUX. — Je ne voudrais pas, après ces explications données des deux côtés, me séparer de la plupart de mes amis et me voir ainsi exposé à l'accusation d'approuver des excès en réalité blâmables. Je voterai l'ordre du jour.

On passe à l'appel nominal.

L'ordre du jour de M. Solvyns est voté par 64 voix contre deux abstentions, celles de MM. Vacamps et Lammens.

M. VACAMPS. — Je n'ai pas besoin d'émettre un vote pour blâmer les excès qui ont été commis. On n'en a pas émis pour blâmer ceux qui ont eu lieu dans ma commune.

M. LAMMENS. — Messieurs, je me suis abstenu, parce que je ne puis accepter l'ordre du jour tel qu'il a été formulé par mon honorable ami, M. Solvyns.

L'ordre du jour parle de l'ensemble des explications échangées.

Eh bien ! pour ma part, la loyauté me force à déclarer que je n'accepte pas les explications de l'honorable M. Graux.

Pour moi je n'ai pas besoin d'enquête. J'ai vu de près les scènes honteuses, les scènes de sauvagerie, dont Bruxelles a été, dimanche dernier, le théâtre.

Pour moi, j'entends blâmer le bourgmestre de Bruxelles... J'entends blâmer l'attitude de la garde civique, que j'ai vue rester l'arme au pied, tandis qu'on assommait devant elle des hommes inoffensifs, des vieillards !

Et voilà pourquoi je ne puis voter l'ordre du jour proposé.

ALLEMAGNE

Voici l'Adresse des catholiques allemands réunis à Amberg à S. S. Léon XIII :

Très Saint-Père,

A la dernière assemblée générale des catholiques, qui eut lieu à Dusseldorf en 1883, plusieurs personnages éminents ont exprimé le vœu de choisir comme lieu de la prochaine réunion une ville du sud-est de l'Allemagne, afin que tous les Allemands des pays voisins puissent trouver une occasion favorable de participer à ces solennités et d'en retirer le plus grand profit.

C'est pourquoi, par suite de la recommandation de notre Révérendissime évêque et de nos instantes prières, l'on choisit Amberg, ville du Haut-Palatinate, l'ancienne capitale de cette province bavaroise, pour appeler à y séjourner tout ce que l'Allemagne possède d'hommes distingués dévoués à l'Eglise et se consacrant à la défense de ses droits sacrés, et à y attirer la plus nombreuse assistance depuis le 31 août jusqu'au 4 septembre.

Nous avons la ferme conviction que c'est là le fait d'une disposition spéciale de la divine Providence. Car, dans les circonstances actuelles, qui sont dirigées tant contre l'Eglise de Dieu en général que contre celle d'Allemagne en particulier ; de nos jours où, pour la conservation de la foi, pour la garantie des bonnes mœurs, pour l'intégrité des droits de l'Eglise, il faut livrer le combat décisif avec l'appareil de toutes nos forces vitales, il sera de la plus grande utilité pour nous, Allemands du Sud, qui sommes un peu éloignés du champ de bataille si brûlant, que les exemples de nos concitoyens du Nord nous encouragent et nous stimulent à prendre, à leur exemple, pour la défense de notre cause sacrée, les armes de la paix, et qu'en même temps les catholiques de l'empire d'Autriche trouvent la meilleure des occasions pour participer à des travaux d'une si haute importance.

Nous ne voulons point disconvenir que notre petite ville est à peine digne de servir de lieu de réunion à une assemblée d'hommes si éminents ; mais Dieu choisit le faible pour confondre le fort, et nous nous sommes proposés de faire avec la plus grande ardeur les préparatifs nécessaires à une si glorieuse entreprise.

Notre ville, qui, au seizième siècle fut livrée à l'hérésie par la volonté arbitraire des princes, revint par une grâce spéciale de Dieu à la vraie foi. Et jusqu'aujourd'hui elle s'est signalée parmi toutes les autres par son zèle à soutenir la cause catholique, et, naguère, elle s'est rendu peu à peu célèbre au loin par ses associations catholiques florissantes, de telle façon que les hôtes qui viendront assister aux solennités solennelles seront sûrs de trouver une réunion catholique et de rencontrer une population hautement dévouée à la sainte cause de l'Eglise.

Il faut ajouter à cela qu'un sanctuaire de la bienheureuse Vierge Marie, enrichi de faveurs spirituelles et renommé au loin, est bâti sur une montagne qui domine la ville. Nous en avons célébré, au commencement de juillet de cette année, le deux-cent-cinquantième anniversaire. De tout temps ce sanctuaire a répandu sur les habitants d'Amberg les grâces visibles de sa protection. Nous pouvons donc avoir la ferme confiance que cette assemblée si importante, aidée et protégée par le bras si puissant de la Vierge, arrivera à bonne fin.

Nous savons très bien où la cause du catholicisme a ses racines, où elle puise la sève vitale, et quel est sur la terre le Pasteur suprême et le dispensateur des biens divins ; c'est pourquoi, nous, à qui est confié le soin de faire les préparatifs pour cette assemblée, nous nous jetons en toute humilité à Vos pieds, Très Saint-Père, pour protester avant tout que notre soumission au Saint-Siège restera inébranlable et pour demander à Votre Sainteté de bénir nos travaux pendant cette réunion. Cette bénédiction apostolique nous autorisera à espérer une heureuse issue pour notre œuvre. Dans ce but, nous ouvrirons notre fête par une solennelle procession au sanctuaire de la Vierge, et nous recommanderons à Dieu l'intention spéciale de Votre Sainteté.

Bref, dans la faible mesure de nos forces, nous tâcherons, dans ces temps si difficiles pour l'Eglise de Dieu, dans ces temps où une certaine société vraiment diabolique, assurée de tous les moyens de force et de puissance, soutenu par des hommes d'une influence peu commune, livre secrètement à l'Eglise romaine la guerre la plus acharnée, nous tâcherons, nous aussi, de consacrer toutes les forces de nos esprits et de nos âmes à la défense de la cause sainte, et de marcher de front avec nos frères de nos pays voisins. Car si Dieu est pour nous, qui sera contre nous, et si nous sommes unis par les liens les plus étroits avec le Siège Apostolique, contre lequel les portes ne peuvent rien, que devons-nous craindre ? que ne devons-nous pas espérer ?

Amberg, 17 juillet 1884.
Les fils très humbles, très dévoués et très obéissants. (Suivent les signatures.)

CANTON DE FRIBOURG

Le *Bien public*, dépassant notre attente, veut bien évaluer à 2,200, le nombre des participants à l'Assemblée cantonale du Pius-Verein à Postieux. Il a, disons-nous, dépassé notre attente et fait preuve d'une certaine « modération », puisqu'il n'a opéré qu'une réduction d'un peu plus de la moitié.

Le *Confédéré*, qui n'arbore pas le drapeau de la modération, a été plus loin ; il fait disparaître les deux tiers des assistants, de sorte qu'il n'en reste plus que 1,500 pour le journal radical. Sachons-lui gré cependant, de ne nous avoir pas réduits dans une plus forte proportion. Rien ne l'empêchait de ne nous laisser qu'un millier, ou quelques centaines de personnes.

Avant d'apprécier les chiffres de nos adversaires, nous attendrons qu'ils se soient mis d'accord.

Par exemple, ce que nous voulons apprécier tout de suite, c'est l'étrange assertion

du *Bien public* qui place à Hauterive la réunion du Pius-Verein. La réunion a eu lieu à Posieux; c'est là que cette grande et féconde Association a tenu son assemblée sous la direction de son Comité; c'est là qu'elle a voté ses résolutions et qu'elle a fait toutes les opérations prévues par les statuts.

Dans l'après-midi, il y a eu à Hauterive, non une séance du Pius-Verein, mais un pèlerinage auquel chacun s'est rendu suivant sa dévotion et en dehors de toute organisation statutaire, pour prier au pied de l'autel de Marie et entendre la parole aimée du chef du diocèse.

Il plaît au *Bien public* de qualifier de « meeting politico-électoral » l'Assemblée cantonale du Pius-Verein. C'est épiétre sur le terrain des feuilles radicales. Le compte-rendu sommaire de la séance et du banquet que nous avons publié hier, le compte-rendu plus détaillé que nous donnerons prochainement, permettront au public d'apprécier l'inconvenance et la fausseté des insinuations de la feuille libérale modérée.

Si nous avons compris le *Bien public*, le préfet du district de la Sarine devra se substituer au commissaire de police de Fribourg, et faire le service de surveillance avec la gendarmerie, chaque fois que des étrangers, spécialement des Genevois, viendront rendre visite à leurs amis et confrères des Sociétés catholiques de Fribourg. C'est le seul moyen que la feuille modérée ait su trouver pour arrêter quelques gamins qui, par leurs siffilades et leurs incongruités, sont en train de faire perdre à notre ville le renom de tolérance et d'hospitalité dont elle avait joui jusqu'ici.

Le service de police pourra par contre rester sous la direction du bureau de ville, chaque fois que nous aurons la visite des Sociétés libérales ou radicales.

Le *Bien public* a peut-être raison. Mais la police locale n'a pas lieu d'être fière des maladroites de son avocat.

Le *Bien public* ne nous apprend rien de nouveau en traitant de menteurs ceux qui

ne sont pas d'accord avec lui. C'est un genre de polémique fort commode, mais peu sérieux.

Ce parangon de loyauté et de véracité ferait bien de nous expliquer avant tout comment il se fait que lui, et lui seul, ait été jusqu'ici convaincu de mensonge, lorsqu'il accusait des chefs libertards d'avoir payé pour faire siffler le cortège du Cercle catholique de l'Espérance de Genève.

Tant que les explications n'auront pas été données à cet égard, nous dénonçons au *Bien public* le droit de révoquer en doute la véracité de ceux qui ne pensent pas comme lui.

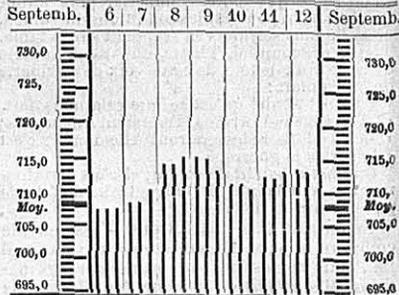
FAITS DIVERS

PHÉNOMÈNE. — M. Dunoyer, teinturier à Carouge, a récolté dans son jardin une tomate du poids de 1,050 grammes, qu'il tient à la disposition des amateurs. Cette rareté est due aux arrosages fréquents par les produits chimiques employés pour la teinturerie.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et à 4 h. et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Septemb.	6	7	8	9	10	11	12	Septemb.
7 h. matin	12	13	10	10	11	10	10	7 h. matin
4 h. soir	19	13	18	14	14	17	16	4 h. soir
7 h. soir	14	10	14	12	13	13		7 h. soir
Minimum	12	10	10	10	14	10		Minimum
Maximum	19	13	18	14	14	17		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

Essayer célèbre CONSCIENCE
plume de Bureau
s'adapte aux 3 Cahiers Calveaert adoptés par le Conseil de Perfection pour toutes écoles. (O 274)

Maladies de la vessie,
des reins, du bas-ventre, par contagion, etc., sont guéris rapidement et à coup sûr par correspondance par le médecin spécialiste **D. Dürst**, à Winterthour (Zurich). (O 297)

Avis aux rentiers !

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE ACHÈTE

- 1° Des obligations, non converties, 4%, Fribourg 1879 à 405 1/4 %, jusqu'au 15 septembre. Dès cette dernière date, elle ne paiera plus ces titres à ce prix.
- 2° Des obligations converties (estampillées) du même emprunt.
- 3° Des cédules de la Caisse hypothécaire à et 4 1/4 %.
- 4° Des obligations des ponts suspendus.

ELLE VEND
1° Des obligations 4% du canton de Berne.
2° Des obligations 3% à primes de l'Etat de Genève. (O 412/100)
3° Des cédules de la Caisse hypothécaire 4%, moyennant une commission.

ELLE BONIFIE
3% % sur les dépôts à terme à 6 mois.

ATTENTION !

J'ai l'honneur d'aviser l'honorable public et en particulier mon ancienne clientèle que je viens de transférer mon domicile à la rue de Lausanne, N° 141, en face de l'évêché. Je continue comme du passé la vente de draperie nouveauté, ainsi que la confection pour messieurs et jeunes gens. Tout en remerciant mon ancienne clientèle de la confiance qu'elle m'a témoigné jusqu'à ce jour, je la prie de bien vouloir tenir compte du présent avis. On se rend à domicile avec les échantillons. (O 404)
J. Cochard-Grand, mar^a-tailleur.

RAISINS DE SION

en caisses de 5 kilos franco à 4 fr. 50 contre remboursements chez **François de Sépibus, à Sion.** (Mag. 1292 Z) (O 381)

LA SOUSSIGNÉE

avise l'honorable public qu'elle s'est établie comme **sage-femme** à Fribourg, rue de Lausanne, 91. **Adèle DROUX.**

COMMERCE D'ÉTOFFES à remettre

Un négociant, habitant une des principales villes du Jura-Bernois, désirant, pour cause d'âge, se retirer des affaires, offre à remettre son commerce, se composant d'étoffes en tous genres, le tout de bon choix. La clientèle et les conditions sont des meilleures. S'adresser sous H 3761 F, à **MM. Haasenstein et Vogler**, agence de publicité à **St-Imier.** (O 400)

Le Bitter Denner
avec de l'eau est une boisson saine, rafraîchissante et très agréable pour les grands et les petits. Il devrait se trouver dans tous les ménages. (O. 347)

GUIDES ILLUSTRÉS
publiés par la maison **ORELL, FUSSLI et C^o** à Zurich sous le titre de

L'EUROPE ILLUSTRÉE

1. Le Chemin de fer Arth-Righi.
2. Le Chemin de fer de l'Uetliberg.
3. Le Chemin de fer Vitznau-Righi.
4. Le Chemin de fer Rorschach-Heiden.
5. Baden-Baden.
6. Thonne et le lac de Thonne.
7. Interlaken.
8. La Haute-Engadine.
9. Baden en Suisse.
10. Zurich et ses environs.
11. Nyon au lac Léman.
12. Constance et ses environs.
13. Thuisis.
14. Lucerne.
15. Florence.
16. La Gruyère.
- 17-18. Milan.
19. Schaffhouse et la chute du Rhin.
20. Ragaz-Pfäfers.
21. Les bains de Kreuth.
22. Vevey et ses environs.
23. Davos.
24. Notre-Dame des Ermites.
25. Les bains de Reinerz.
- 26-27. Le clods de la Franchise (Chaux-de-Fonds, Locle, Les Brenets).
28. Neuchâtel.
- 29-30. Fribourg en Brisgau.
- 31-32. Goerbersdorf en Silésie.
- 33-36. Le Saint-Gothard.
37. De Frohbourg à Waldenbourg.
- 38-39. Krankenheil-Telz.
- 40-41. Battaglia près Padoue.
- 42-44. La Ligne Carinthie-Pusterthal.
- 45-47. Ajaccio (Station d'hiver).
- 48-49. Le Bürgenstock.
- 50-51. Coire et ses environs.
- 52-53. Gratz en Styrie.
- 54-55. De Paris à Berne.
- 56-57. Aix-les-Bains.
- 58-60. Du Danube à l'Adriatique.

Prix de chaque numéro : 50 c.

Le **Journal de Liège** a recommandé **L'Europe Illustrée** comme suit :

Et voici la charmante collection de MM. Orell Fussli et Cie, à Zurich. Chacun des volumes est rédigé par un spécialiste et est consacré à une localité pittoresque de la Suisse, de l'Italie, de l'Allemagne ou de la France. Les gravures sont tout à fait artistiques et sont imprimées avec une perfection que n'atteignent pas souvent les plus riches albums. Le texte est clair, attrayant, spirituel parfois, engageant toujours. Je parierais bien que plus d'un de ces charmants volumes a décidé un touriste à diriger ses pas vers les endroits qu'il avait vus si bien décrits et si bien dessinés. Cependant la collection se vend à très bon marché. (O V 126) (O 321/222/223)

La collection de **L'EUROPE ILLUSTRÉE** se publie dans les 3 langues principales et se vend dans 3000 librairies et dépôts de toute l'Europe.

CHOLÉRA
En ce temps d'épidémie, nous ne saurions trop recommander l'usage constant de la **Parfumerie-antimiasmatique** à l'Eucalyptus de la maison **CHALMIN**, 7, rue d'Enghien, Paris. Vinaigre de toilette, savon, extrait, etc. (6371 X) (O 337)

HOTEL DU CHEVAL-BLANC
à Bulle (Suisse)

tenu par le propriétaire **M. Isidore Seydoux**, marchand en gros de fromages de Gruyères. L'établissement est meublé complètement à neuf. Vue splendide depuis la terrasse de l'hôtel sur les Alpes et le Moléson. Situation favorable à proximité de la gare, des postes et du télégraphe. Bonne cuisine, service prompt et soigné. Prix modérés. Vastes écuries neuves, propres, aérées, chaudes et bien tenues. Voitures et guides pour courses à disposition. (O 411)

TOURBIÈRES DE SENÈDES ET TINTERIN
Tourbe de 1^o qualité à 22 fr. le char
Tourbe de 2^o qualité à 18 fr. le char
Le char de 4 mètres cubes, mesure fédérale. S'adresser à **J. Schneuwly**, Brasserie du Midi, ou à madame **Knuchel**, magasin de cigares, rue de Romont. (O Fr. 58) (O 365)

L'ALMANACH CATHOLIQUE
s'éditant à 20,000 exemplaires, est sous presse. Ceux qui désirent profiter de sa grande publicité sont avertis que les insertions de réclames ou annonces se feront aux conditions suivantes :
Une page entière 60 Fr. —
Une demi-page 35 " —
Un quart de page 20 " —
La ligne et son blanc " 80
(Grandeur de la page 20cm/13cm.)
S'adresser Grand'Rue, 13, ou à Orell Fussli, rue des Epouses, Fribourg.

Les Examens des Recrues
vont commencer sous peu. Les jeunes gens qui désirent repasser, en peu de temps, toutes les branches du programme des prochains examens, peuvent se procurer le petit guide pratique **Aux Recrues suisses** par **Perriard et Golaz**, experts pédagogiques. En vente dans les principales librairies de la Suisse romande, au prix modique de **50 centimes.** (O V 145) (O 335/232/233)

LA FRANC-MAÇONNERIE
Revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques. Cette revue paraît le 19 de chaque mois elle forme au bout de l'année un beau volume in-8° de 400 pages. On s'abonne pour la Suisse à l'Imprimerie catholique. Prix pour la Suisse, par an, 8 fr.

LE SECRET
DE LA **FRANC-MAÇONNERIE**
PAR **M^{sr} FAVA**
Evêque de Grenoble
1 beau vol. in-8° de 330 pages, édition de luxe avec encadrement filets rouges.
Prix: 4 francs.

Instruction pastorale
de Mgr Besson sur la Franc-Maçonnerie. 5^o édition. Prix: 20 c. Rabais par douzaine.
LA FRANC-MAÇONNERIE
Révélations
d'un ROSE-CROIX
A propos des événements actuels. 10^e édition revue et augmentée. Prix, 1 fr.